deligno sa
Bonnstrasse 22 | CH-3186 Düdingen
Téléphone +41 26 492 08 08
duedingen@deligno.ch | deligno.ch

Exigences techniques pour la pose de parquet

1. Conditions générales

- La pose ne doit être effectuée qu'après le séchage complet de toute l'humidité liée aux travaux de construction.
- Avant la pose, acclimater le parquet pendant au moins 48 heures dans son emballage fermé dans la pièce de pose et ne l'ouvrir qu'immédiatement avant la pose.
- Les conditions climatiques doivent également être respectées en permanence durant l'utilisation.

---

2. Exigences relatives au support

- Plan, sec, solide, propre et exempt de fissures
- Les normes SIA s'appliquent.

---

3. Humidité résiduelle du support (mesure CM)

Taux maximaux admissibles d'humidité résiduelle :

- **Chape en ciment**
  - non chauffée : ≤ 2,0 CM-%
  - chauffée : ≤ 1,8 CM-%
- **Chape en sulfate de calcium (anhydrite)**
  - non chauffée : ≤ 0,5 CM-%
  - chauffée : ≤ 0,3 CM-%

La mesure doit être effectuée dans les règles de l'art au moyen de la méthode CM.

---

4. Tolérances de planéité

- Les irrégularités doivent être nivelées avant la pose du parquet au moyen d'un enduit de ragréage ou d'une masse d'égalisation appropriés.

deligno sa
Bonnstrasse 22 | CH-3186 Düdingen
Téléphone +41 26 492 08 08
duedingen@deligno.ch | deligno.ch

- Les normes SIA s'appliquent.

---

5. Pose

- La pose doit être réalisée conformément aux instructions du fabricant :
  - collée en plein ou flottante
- Seules des colles adaptées au parquet et homologuées à cet effet peuvent être utilisées.
- Des joints périphériques et des joints de dilatation doivent être prévus.

---

6. Chauffage au sol

- Convient aux systèmes de chauffage au sol à eau chaude.
- Température maximale à la surface du parquet : 27 °C
- Un protocole de mise en chauffe et de refroidissement conforme aux normes SIA doit impérativement être respecté.
- La pose de parquet sur un support refroidi est autorisée UNIQUEMENT dans le respect de la fiche technique ISP n° 5.

---

7. Utilisation et entretien

- Utiliser uniquement les produits d'entretien et de nettoyage recommandés par le fabricant.

---

8. Garantie / responsabilité

- Le non-respect des exigences techniques mentionnées entraîne la perte de tout droit à la garantie.
- Avant la pose, le poseur est tenu de procéder aux contrôles nécessaires et de signaler toute réserve conformément aux normes SIA et au CO.